



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

CONCOURS COMPLET



RÈGLEMENT

épreuves jeunes poneys

2023

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} janvier 2023

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



13. ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET JEUNES PONEYS

131	ÉPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS	3
131.1	CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉPREUVES REGIONALES	3
131.2	NOMBRE D'ÉPREUVES AUTORISÉES PAR CONCOURS PAR PONEY	3
131.3	EXECUTION DES ÉPREUVES	3
131.3.1	<i>Epreuves de 4 ans D</i>	3
131.3.2	<i>Epreuves de 5 ans D</i>	3
131.3.3	<i>Epreuves 6 ans D</i>	3
131.4	JURY ET JUGEMENT	3
131.5	CALCUL DES RESULTATS	4
131.6	DOTATIONS DES ÉPREUVES	4
131.7	DEROGATION POUR LES PONEYS TARDIFS	4
131.8	PROCEDURES DE CHANGEMENT D'ÉPREUVE	4
131.8.1	<i>Vers un niveau inférieur</i>	4
131.8.2	<i>Vers un niveau supérieur</i>	5
132	FINALE NATIONALE	6
132.1	QUALIFICATION A LA FINALE	6
132.2	DEROULEMENT	6
132.2.1	<i>Finale Nationale 4 ans D et 5 ans D</i>	6
132.2.2	<i>Finale Nationale 6 ans D</i>	7
133	HARNACHEMENT DES PONEYS	8
133.1	EMBOUCHURES	8
133.2	PROTECTIONS AUTORISÉES	8
133.2.1	Test de C.S.O.	8
133.2.2	<i>Test de cross</i>	9
134	TENUE, CRAVACHE, EPERONS	9
135	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	10
135.1	TEST DE CROSS - NORMES TECHNIQUES	10
135.1.1	<i>Spécificités 4 ans D</i>	11
135.1.2	<i>Spécificités 5 ans et 6 ans D</i>	11
135.2	TEST DE SAUT D'OBSTACLES - NORMES TECHNIQUES	11

13. ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET JEUNES PONEYS

Dans les cas non prévus ou non repris dans le présent règlement, il convient de se référer au règlement général des épreuves d'élevage de la **S.H.F.- C.C.E. Cycle Libre et Cycle Classique**, puis au règlement de la F.F.E.- C.C.E. Poneys.

131 Epreuves régionales du Cycle Classique jeunes Poneys

Le circuit de Cycle Classique de Concours Complet (C.C.E.) jeunes poneys se compose :

- d'épreuves qualificatives régionales ;
- d'une Finale Nationale.

131.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves sont divisées en 3 catégories d'âge : 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves sont ouvertes aux poneys de taille D. Cependant, les poneys de taille C peuvent participer aux épreuves.

131.2 Nombre d'épreuves autorisées par concours par poney

Maximum 1 épreuve de Concours Complet par concours.

131.3 Exécution des épreuves

En Dressage, les notes attribuées aux mouvements doivent être saisies à l'encre ou en saisie informatique. Lorsqu'un Juge modifie une note avant la fin de la reprise, il doit parapher la correction. Les notes ne peuvent être modifiées après signature du protocole par le Juge. Les notes entières doivent être retranscrites sous la forme N.O (exemple pour la note 6/10, il faut écrire 6,0).

Les reprises Cycle Classique Jeunes Poneys 4, 5 et 6 ans peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques et notes d'ensemble. Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines.

Les textes des reprises de dressage sont disponibles sur le site www.shf.eu

Le terrain de dressage doit avoir les dimensions réglementaires 60 m x 20 m et être parfaitement délimité et muni des lettres.

En cross et saut d'obstacles, les normes techniques des 4, 5 et 6 ans sont identiques pendant toute la saison et peuvent être réhaussées sur la Finale Nationale.

131.3.1 Epreuves de 4 ans D

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. Poney 1-Poney E2 et des normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135 de ce règlement.

Attention, un nouveau texte de reprise a été mis en ligne pour les poneys de 4 ans.

131.3.2 Epreuves de 5 ans D

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. Poney Elite – Poney E1 et les normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135 de ce règlement.

131.3.3 Epreuves 6 ans D.

Les épreuves se déroulent selon la réglementation de la série C.C.E. As Poney 2-Poney E Elite et les normes techniques de cross et de saut d'obstacles telles que définies dans l'article 135 de ce règlement.

131.4 Jury et jugement

Le Président du jury et son (ou ses) assesseur(s) et le chef de piste sont désignés par l'Organisateur délégué.

Le Président du jury et son (ou ses) assesseur(s) sont de niveau minimum Candidat National.

Le chef de piste est de niveau minimum Candidat National.

Les incidents graves feront l'objet d'un rapport indépendant, les montes dangereuses seront à saisir sur FFE Compet lors de la saisie des résultats.

131.5 Calcul des résultats

Le calcul des points de pénalité de chaque poney est calculé comme suit :

- Dressage : On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque juge. Le pourcentage moyen d'un concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque juge et en le divisant par le nombre de juges, en arrondissant le résultat à deux décimales. Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.
- A ce total sont ensuite ajoutées les pénalités :
 - du parcours d'obstacles pour fautes et celles encourues pour temps dépassé ;
 - du cross pour fautes aux obstacles et celles encourues pour temps dépassé.

L'objectif est d'obtenir le moins de points de pénalité à l'issue des trois tests.

Exemple :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 124 points

Juge 2 : 135 points

$(124/200)*100=62\%$

$(135/200)*100=67,5\%$

Pourcentage Moyen : $(62 +67,5)/2= 64,75\%$

$100 - 64,75 =$ 35.3 points de pénalité

C.S.O. : une barre = 4 points

Cross : une désobéissance = 20 points

Total pénalités 59,3 points

131.6 Dotations des épreuves

Les dotations des poneys sont définies en fonction du nombre de points totalisé à l'issue de l'épreuve.

Les dotations seront versées au fur et à mesure de la saison.

Le montant des dotations est précisé dans une note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

131.7 Dérogation pour les poneys tardifs

Les épreuves d'un ou plusieurs niveaux inférieurs sont ouvertes aux poneys tardifs.

Par exemple, un poney de 6 ans D peut concourir sur les épreuves 5 ans D ou 4 ans D.

Les poneys ne touchent alors pas les gains et ces parcours ne sont pas qualificatifs à la finale.

Les parcours ne comptent pas dans le quota minimal de qualification à la finale mais comptent dans le quota de tours maximum.

131.8 Procédures de changement d'épreuve

131.8.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un poney initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis.

- Un poney peut changer d'épreuve « gratuitement » lorsque le changement est effectué d'un niveau supérieur vers un niveau inférieur.

Exemple 1 : un poney engagé en Cycle Classique Jeunes Poneys 5 ans peut passer sans frais en Cycle Classique Jeunes Poneys 4 ans.

Le montant de l'engagement reste celui de l'épreuve initialement engagée.

Ce changement d'épreuve s'effectue auprès de l'organisateur du concours au plus tard la veille du concours 18 heures.

131.8.2 Vers un niveau supérieur

Un poney initialement engagé dans une épreuve de niveau inférieur peut s'engager dans une épreuve de niveau supérieur et il s'agit d'une procédure de changement d'épreuve.

Les conditions sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé ;
- Engagement dans l'épreuve de niveau supérieur selon les tarifs d'un engagement terrain (tarifs consultables sur la note financière disponible sur le site www.shf.eu).

Ce changement d'épreuve s'effectue auprès de l'organisateur du concours au plus tard la veille du concours 18 heures.

132.1 Qualification à la Finale

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune poney doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir respecté les quotas maximum ci-dessous :

	Maximum épreuves CCE officielles (dont épreuves Poneys FFE)	Maximum épreuves officielles toutes disciplines confondues (dont épreuves Poneys FFE)
4 ans	6	18
5 ans	10	24
6 ans	12	28

- Avoir terminé sans pénalités aux obstacles sur le cross, 1 épreuve CCE du Cycle Classique Jeunes Poneys CCE dans sa catégorie d'âge.

132.2 Déroulement

132.2.1 Finale Nationale 4 ans D et 5 ans D

Les Finales Nationales se composent :

- d'un test de dressage;
- d'un parcours de cross;
- d'un test de saut d'obstacles;
- d'un jugement du modèle et conservation ;
- d'un jugement du style sur le cross.

Deux inspections des jeunes poneys sont effectuées avant et après l'épreuve de cross. Elles peuvent avoir un caractère éliminatoire en cas de boiterie ou de manque de condition physique.

132.2.1.1 Test de dressage

Les reprises de dressage sont celles des épreuves qualificatives régionales.

132.2.1.2 Test de cross

Les normes techniques du cross sont détaillées dans l'article 135.1 de ce règlement.

Après le parcours de cross, une phase supplémentaire de 1000 m au trot à la vitesse de 150 m/mn, les 100 derniers mètres sont effectués rênes longues. A l'issue de cette phase, un membre du jury assisté d'un vétérinaire vérifie l'état de récupération du jeune poney. Le verdict de cette inspection est souverain : l'élimination du jeune poney l'exclut du Championnat.

132.2.1.3 Test de saut d'obstacles

Les normes techniques du C.S.O. sont détaillées dans l'article 135.2 de ce règlement.

132.2.1.4 Jugement du modèle et de la conservation

Une note de modèle sur 20 est donnée à l'issue d'une inspection des jeunes poneys permettant de juger de l'adéquation de la morphologie aux épreuves de Concours Complet et de la conservation.

132.2.1.5 Jugement du style sur le cross

Une note de manière sur 20 est donnée lors d'une partie du parcours de cross, afin d'apprécier l'équilibre, la cadence et le train, l'aptitude et la franchise du jeune poney sur les obstacles d'extérieur.

132.2.1.6 Classement

Le classement du Championnat est obtenu en faisant le total :

- de l'ensemble des pénalités encourues à l'issue des tests de dressage, cross et saut d'obstacles, jugés sur les mêmes bases que les épreuves qualificatives régionales;
- des différences sur 20 des notes obtenues lors de chacun des tests de modèle et de style sur le cross.

Exemple :

Total maximum des points par juge : 200

Juge 1 : 104 points

Juge 2 : 115 points

$(104/200)*100=52\%$

$(115/200)*100=57,5\%$

Pourcentage Moyen : $(52 +57,5)/2= 54,75\%$

100-54,75 = 45.3 points de pénalité

C.S.O. : une barre = 4 points

Cross : une désobéissance = 20 points

Total pénalités 69.3 points

Modèle et conservation 15/20 = 5 points

Style sur le cross 16/20 = 4 points

Total général pénalités championnat = 78.3 points

132.2.1.7 Championnat

Sous réserve que les jeunes poneys aient terminé le parcours de cross sans pénalités sur les obstacles (hors pénalités de temps) :

Les 3 jeunes poneys ayant le plus faible total de pénalités sont classés ELITE C.C.E.

Les 3 jeunes poneys suivants sont classés EXCELLENT C.C.E.

Les 3 jeunes poneys suivants sont classés TRES BON C.C.E.

En cas d'égalité de points, le classement à l'issue du total des tests de dressage, cross et saut d'obstacles départage les ex-aequo.

132.2.2 Finale Nationale 6 ans D

La Finale Nationale se compose :

- d'un test de dressage;
- d'un parcours de cross;
- d'un test de saut d'obstacles;
- d'un jugement du modèle et conservation.

Deux inspections des jeunes poneys sont effectuées avant et après l'épreuve de cross. Elles peuvent avoir un caractère éliminatoire en cas de boiterie ou de manque de condition physique.

132.2.2.1 Test de dressage

Les reprises de dressage sont celles des épreuves qualificatives régionales.

132.2.2.2 Test de cross

Les normes techniques du cross sont détaillées dans l'article 135.1 de ce règlement.

Après le parcours de cross, une phase supplémentaire de 1000 m au trot à la vitesse de 150 m/mn, les 100 derniers mètres sont effectués rênes longues. A l'issue de cette phase, un membre du jury assisté d'un vétérinaire vérifie l'état de récupération du jeune poney. Le verdict de cette inspection est souverain : l'élimination du jeune poney l'exclut du Championnat.

132.2.2.3 Test de saut d'obstacles

Les normes techniques du C.S.O. sont détaillées dans l'article 135.2 de ce règlement.

132.2.2.4 Jugement du modèle et de la conservation

Une note de modèle sur 20 est donnée à l'issue d'une inspection des jeunes poneys permettant de juger de l'adéquation de la morphologie aux épreuves de Concours Complet et de la conservation.

132.2.2.5 Classement

Le classement du Championnat est obtenu en faisant le total :

- de l'ensemble des pénalités encourues à l'issue des tests de dressage, cross et saut d'obstacles, jugés sur les mêmes bases que les épreuves qualificatives régionales;
- de la différence sur 20 de la note obtenue lors du test de modèle.

132.2.2.6 Championnat

Sous réserve que les jeunes poneys aient terminé le parcours de cross sans pénalités sur les obstacles (hors pénalités de temps) :

Les 3 jeunes poneys ayant le plus faible total de pénalités sont classés ELITE C.C.E.

Les 3 jeunes poneys suivants sont classés EXCELLENT C.C.E.

Les 3 jeunes poneys suivants sont classés TRES BON C.C.E.

133 Harnachement des poneys

133.1 Embouchures

Les embouchures autorisées sur les trois tests sont celles définies dans le règlement Fédéral Poney CCE.

133.2 Protections autorisées

133.2.1 Test de C.S.O. :

- **Protections des antérieurs**

Le type des protections pour les membres antérieurs est libre

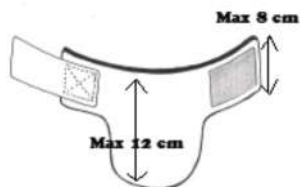
- **Protection des postérieurs**

Epreuves sur sable : le port de protections aux postérieurs et de protège-boulets, quels qu'ils soient, est interdit, sur la piste comme sur les terrains de détente dans le cadre des concours SHF CCE Poneys (épreuves régionales et Finales Nationales).

Epreuves sur herbe : Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe. En revanche, les protège-boulets devront répondre aux caractéristiques ci-dessous :

- leur face interne n'excède pas 12 cm et la face externe mesure entre 5 et 8 cm.
- leur intérieur doit être lisse;
- ils sont constitués d'une seule coque de protection;
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet;
- la seule fixation autorisée est de type velcro non élastique. Aucun crochet, boucle, clip, lanière de fermeture ou autre méthode de fixation n'est autorisé;
- la bande de fixation type velcro du protège-boulet ne doit pas être en contact avec le membre ;
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

Schéma de protège-boulet autorisé :



Les bandes postérieures sont interdites.

133.2.2 Test de cross

Pour le test de cross, se référer au règlement Fédéral Poney CCE.

134 Tenue, cravache, éperons

Une tenue propre et correcte est exigée sur le terrain et la détente sur tous les concours et sur l'ensemble des tests. En épreuves jeunes poneys, le règlement Fédéral Poney s'applique.

Pour le test de dressage, se référer à l'article 124 du Règlement Poneys Dressage SHF à l'exception de la cravache (maximum 1 mètre), interdite en reprise et autorisée sur la détente toute l'année.

Pour les tests du CSO et de cross, la cravache est autorisée mais ne doit pas dépasser une longueur de 75 cm.

Les éperons d'une longueur maximum de 2 cm sont autorisés sur les trois tests (mesure prise de l'extrémité de la tige à la botte). Les éperons à molettes sont interdits.

135 Caractéristiques techniques

135.1 Test de cross - Normes techniques

Tableau récapitulatif des normes techniques de l'épreuve de cross :

	4 ans D	5 ans D	6 ans D
Equivalence FFE	Poney 1-Poney E2	Poney Elite-Poney E1	As Poney 2-Poney E Elite
	Qualificative / Finale		
Distance en mètres	600 à 1 000	1 000 à 1 200	1 200 à 1 600
Vitesse m/mn	380	400	450
Nb obstacles	8 à 12	10 à 12	12 à 16
Nb d'efforts maxi	14	16	22
Nb de combinaisons	2	2	Libre
Nb d'élément composant une combinaison	2	3	Libre
Hauteur maximum en cm (partie fixe)	70	80	90
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	80	90	100
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	120	120	150
Largeur maximum en cm du fossé	100	120	150
Contrebas en cm	90	110	120
Hauteur maximum en cm de la haie	80	100	120
Directionnels et fronts étroits	Proscrits	2,00 m minimum entre fanions	1,80 m minimum entre
Passage dans l'eau	Profondeur du passage d'eau maximum de 35 cm et recommandée à 15 cm		
	Entrée et sortie en pente douce	Entrée en pente douce	
Pénalité pour temps dépassé par seconde commencée	0,4	0,4	0,4
Pénalité pour temps inférieur de plus de 15 secondes, par seconde dépassée en deçà du temps autorisé	1 pt	1 pt	1 pt
Temps limite	Double du tps accordé	Double du tps accordé	Double du tps accordé
Pénalités aux obstacles			
1 ^{ère} désobéissance sur un obstacle	20 pts	20 pts	20 pts
2 ^{ème} désobéissance sur un même obstacle	40 pts	40 pts	40 pts
3 ^{ème} désobéissance sur l'ensemble du parcours	Elimination	Elimination	Elimination
Chute du cheval/poney ou du cavalier	Elimination	Elimination	Elimination

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le chef de piste, peut baisser la vitesse du cross de 10 à 50 m/mn.

L'attention des organisateurs, chef de pistes, et présidents de jury est attirée sur la notion de progressivité. Les épreuves se déroulant en début de saison devront proposer des parcours très en deçà des maxima des normes techniques.

Les incidents graves feront l'objet d'un rapport indépendant, les montes dangereuses seront à saisir sur FFE Compet lors de la saisie des résultats.

135.1.1 Spécificités 4 ans D

Les obstacles des épreuves de cross pour poneys de 4 ans doivent présenter un front, partie à sauter et oreilles incluses, d'au moins 4 mètres.

Les obstacles « directionnels ou étroits » sont proscrits.

Pour l'obstacle impliquant un passage dans l'eau, cet obstacle obligatoirement en pente douce à l'entrée, doit être un « passage obligé » et non être considéré comme un obstacle. La profondeur de l'eau ne doit pas dépasser 35 cm. La profondeur recommandée est de 15 cm.

La finale des 4 ans peut se courir sur des cotes rehaussées.

135.1.2 Spécificités 5 ans et 6 ans D

Pour les 5 ans, les obstacles (partie à sauter) ayant moins de 3 mètres de front devront être oreillés des deux côtés. Le saut à l'abord d'un gué est interdit.

Les finales des 5 et 6 ans se courent sur des cotes rehaussées.

135.2 Test de saut d'obstacles - Normes techniques

Tableau récapitulatif des normes techniques de l'épreuve de saut d'obstacles :

	4 ans D	5 ans D	6 ans D
Equivalence FFE	Poney 1-Poney E2	Poney Elite- Poney E1	As Poney 2- Poney E Elite
Distance en mètres	350	350	400
Vitesse m/mn	300	300	300
Nb obstacles	8 à 10	8 à 10	10 à 12
Combinaison	Non	1 combinaison à 2 foulées	1 ou 2
Hauteur maximale en cm	80-85	90-95	100
Oxers largeur maximale en cm	90	100	110
Rivière ou fossé barré	Non	Non	Non
Pénalité par seconde de temps dépassé	0,4 pt	0,4 pt	0,4 pt
Temps limite à ne pas dépasser	Double du tps accordé	Double du tps accordé	Double du tps accordé
Pénalités aux obstacles			
1 ^{ère} désobéissance	4 pts	4 pts	4 pts
2 ^{ème} désobéissance	4 pts	4 pts	4 pts
3 ^{ème} désobéissance	Elimination	Elimination	Elimination
Obstacle renversé	4 pts	4 pts	4 pts
Plus de 16 points aux obstacles	Elimination	Elimination	Elimination
Chute du cheval ou du cavalier	Elimination	Elimination	Elimination

Tous les obstacles doivent être appelés. Les soubassements sont conseillés. Les distances devront être adaptées.

Le tracé doit être simple et coulant.